

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Bronquart en vue de la pose d'un chapiteau à l'occasion de la brocante organisée par l'APEEP le Dimanche 20 Juillet 2025,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Bronquart sera interdit **du Vendredi 18 Juillet 2025 à 8h00 au Dimanche 20 Juillet 2025 à 20h00.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les Services Techniques de la Ville de LUMBRES.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté des Brigades de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Madame la Présidente de l'APEEP,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Mai 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **2 JUIN 2025**

